



CODE D'ÉTHIQUE

Valeurs du Club des Lames Argentées

Le respect d'autrui;

Le bien-être, la sécurité et la protection de tous;

Le traitement juste et équitable pour tous;

Le respect des lois et règlements;

L'esprit d'équipe;

Tous les patineurs, parents, entraîneurs s'engagent à respecter les règlements du Club des Lames Argentées, ceux de Patinage Québec ainsi que de Patinage Canada. Le non-respect des règlements pourrait entraîner l'expulsion de la patinoire ou la suspension du Club. Un responsable de programme ou un membre du conseil d'administration peut expulser un patineur qui ne respecte pas les règlements.

Les respects des autres est primordial en tout temps. Tous les patineurs, parents et entraîneurs doivent se respecter mutuellement.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

PATINAGE PLUS

Accessoires obligatoires : Casque homologué CSA, gants/mitaines, protèges-lames.
Aucun bijou, collier ou long foulard.

GARÇONS : Pantalon sport ou de jogging.

FILLES : Le port du jeans, jeggings, leggings couleur jeans et les pantalons évasés ne sont pas tolérés.

ASSISTANTS DE PROGRAMME

Les Assistants de Programme sont tenus de porter la veste du Club (veste bleue Mondor) lors des séances de Patinage Plus. La veste AP du Club sera prêtée avant chaque séance de Patinage Plus. Les jeggings, joggings, jeans, shorts, pantalons évasés, chandails « bedaine » ou « kangourou » ne sont pas tolérés. Aucun bijou, collier ou long foulard. La veste AP du Club doit être portée lors d'évènements et de compétitions.

Les Assistants de Programme doivent être présents, habillés pour enseigner et patins aux pieds 10 minutes avant le début des cours pour être prêts à accueillir les petits patineurs.

Les Assistants de Programme doivent agir avec professionnalisme, être bien préparés et être en fonction en tout temps. Ils doivent veiller à garder les enfants en mouvements le plus possible.

La politesse envers les enfants, les parents et les entraîneurs et les bénévoles est de mise en tout temps.

Pour tout commentaire, les assistants de programme doivent diriger les parents des patineurs vers le responsable du Patinage Plus ou vers un membre du conseil d'administration.

ENTRAÎNEURS

Tout entraîneur doit respecter le code d'éthique des entraîneurs et les règlements de Patinage Québec et de Patinage Canada.

La tenue vestimentaire de l'entraîneur doit être convenable et sécuritaire lors des entraînements, des évènements et des compétitions.

Seules les bouteilles d'eau sont acceptées à l'intérieur de l'enceinte de la surface glacée.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

POUR TOUS

Les cheveux doivent être attachés, et ce pour avoir le visage dégagé.

Les téléphones cellulaires, IPod, appareils MP3 ou autres du genre sont interdits. Tout ce qui est susceptible de tomber de vos poches et causer des blessures doit être retiré.

TOUTE nourriture, boisson, gomme, bonbon ou autre du genre est interdit sur la glace (règlements du CSM et de Patinage Canada).

Les cris ou le chahut dans les vestiaires, les corridors ou sur la glace sont interdits.

Se relever rapidement après une chute.

Conserver un langage soigné, éviter toute vulgarité.

Les remarques désobligeantes à l'égard des autres ainsi que tous les gestes non verbaux envers les patineurs, entraîneurs, bénévoles ne sont pas tolérées.

Les conversations entre patineurs sur la glace doivent être réduites au minimum.

Respecter la décision des entraîneurs, des membres du conseil d'administration et surveillants.

Il est interdit de flâner ou de s'amuser dans les vestiaires durant les sessions.

Les patineurs doivent être vigilants en tout temps afin d'éviter les accidents.

Seuls les entraîneurs peuvent avoir un téléphone sur la glace.

Pour des raisons de sécurité et afin que tous profitent pleinement des leçons, les patineurs et les entraîneurs ne doivent jamais s'asseoir sur les bandes de la patinoire.

La présence d'un entraîneur est obligatoire près ou sur la glace : **il est interdit d'entrer sur la glace en l'absence d'un entraîneur**. L'entraîneur détient sa carte de secourisme et la couverture d'assurance nécessaire pour poser des gestes en cas d'accident. En cas d'attente, les patineurs sont invités à réaliser leurs exercices d'échauffement hors glace.

Le respect est obligatoire sur la glace et dans les vestiaires en tout temps.

Les membres du conseil d'administration sont tous des bénévoles. Ils méritent votre respect pour les nombreuses heures qu'ils offrent afin de permettre à tous d'avoir un loisir paisible, amusant et organisé. Chaque personne a le droit de donner autant de critiques constructives qu'il le souhaite.

Le Club n'est pas responsable des défauts mécaniques, ni des objets perdus ou volés.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

PATINAGE STAR/PATINAGE DE COMPÉTITION

TOUS : Un costume de patinage artistique. Les patineurs doivent porter une tenue soignée, appropriée à la pratique du patinage artistique. Protège-lames obligatoires. Les jeggings, joggings, jeans, pantalons évasés, leggings couleur jeans, chandails « bedaine », chandails à capuchon, ne sont pas tolérés. Aucun bijou, collier ou long foulard, manteau d'hiver ou cache-oreille. Tenue de ville non acceptée lors des pratiques (incluant celles du spectacle).

GARÇONS : Pantalons spécialisés de patinage artistique, de danse ou de sport ajustés.

FILLES : Jupe ou robe, collant de patin en bon état. Les leggings noirs sont tolérés.

Durant les sessions de style libre :

Donner priorité au soliste sans arrêter de patiner ou enseigner.

Sauf pour les solos, les pirouettes doivent être exécutées au centre de la patinoire et les sauts aux extrémités.

Musique : Priorité aux entraîneurs pour mettre la musique du solo de leur patineur. Les patineurs peuvent mettre leur solo un maximum de trois fois.

Le bon jugement de chacun est de mise.

Pas d'attroupement sur la glace.

Les patineurs ne doivent pas nuire durant la pratique des solos avec musique.

Tous les patineurs du Club des Lames Argentées doivent, sans exception, se conformer aux règles suivantes sous peine de sanctions :

1. Respect : Tous doivent se comporter de manière à respecter leurs coéquipiers, les entraîneurs, les patineurs provenant de d'autres Club de patinage, les bénévoles et les officiels;
2. Tout comportement inconvenant qui démontre un manque de civisme et de respect envers autrui est considéré comme contrevenir aux règles de conduite du Club des Lames Argentées (les mimiques de mécontentement ne sont pas tolérées non plus que les cris et les exclamations exagérées).

Les comportements suivants sont inacceptables :

- Le harcèlement (peu importe la forme);
- La violence physique;
- L'abus verbal et les injures;

Esprit d'équipe : Tous doivent démontrer, en tout temps, un bon esprit d'équipe et un esprit digne d'un bon sportif.

Tout patineur ne se conformant pas à ces règlements sera passible de sanctions

En cas d'inconduite il y aura :

Un premier avertissement verbal est donné, puis au 2e avertissement, le patineur sera exclu de la glace pour le reste de la période. Au 3e avertissement les parents seront avisés par lettre du comportement du patineur. La présence des parents sera nécessaire pour la réadmission de celui-ci ou de celle-ci. Un responsable de programme, un membre du conseil d'administration, son entraîneur ou un entraîneur autre que le sien peut expulser un patineur qui ne respecte pas les règlements de la patinoire et du Club des Lames Argentées.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.